

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 SEPTEMBRE 2011**

\* \* \*  
\*

Le seize septembre deux mille onze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 9 septembre 2011 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Budget Principal : décision modificative n° 3
- 2 – Budget Assainissement : décision modificative n° 1
- 3 – Budget Eau : décision modificative n° 1
- 4 – Emprunt au budget principal : délégation au Maire
- 5 – Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur unique
- 6 – Gymnase du Parc des Fêtes : marchés de chauffage, isolation et couverture
- 7 – Salle Dumoulin : avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre
- 8 – Ecole maternelle Maurice Genest - Marché pour le remplacement des menuiseries bois : réduction de pénalités
- 9 – Mise à disposition de bennes et traitement des déchets : avenant n° 2 au marché
- 10 – Mise à disposition de personnel de la Ville au SIDES : convention
- 11 – Colonie de Notre Dame de Monts : mandat de vente
- 12 – Maupertuis : vente de terrain
- 13 – Maupertuis : convention d'entretien et d'exploitation précaire d'une terre agricole, avenant n° 1
- 14 – 70 faubourg de la Bade : vente d'une maison – **RETIRE** –
- 15 – Rue de Saint Don : acquisition foncière
- 16 – Collecteur d'eaux usées – Layat Sud : convention de passage d'une canalisation
- 17 – Crèche Collective - mise en sécurité : dépôt d'une déclaration préalable
- 18 – Mur de soutènement du Pré Madame - rue Pierre Mazuer : dépôt d'une déclaration préalable
- 19 – Centre Technique Municipal - menuiseries extérieures : dépôt d'une déclaration préalable
- 20 – Stade Emile Pons et Gymnase Jean Zay – travaux de clôture : dépôt d'une déclaration préalable
- 21 – Manager sportif de l'équipe de France Rugby Féminin : avenant à la convention de mise à disposition
- 22 – Vélo-Club Riomais : acompte sur subvention - convention
- 23 – Vélo-Club Riomais : mise à disposition d'installations sportives
- 24 – Don d'un défibrillateur à la Commune
- 25 – Partenariat avec la Commune de Ménétrol : écoles de musique et d'arts plastiques
- 26 – Ecole de musique : convention de résidence
- 27 – Partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom : convention
- 28 – Partenariat avec la Comédie de Clermont-Ferrand : convention
- 29 – Licence d'entrepreneur du spectacle : renouvellement
- 30 – La rentrée scolaire : INFORMATION SUR TABLE
- 31 – EPF-SMAF : adhésion de collectivités
- 32 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

Mme AMARA, M. BARDY, MMES BOURDIM, CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, Mme FABRE, MM. FREGONESE, FRIAUD, GIROUX, MMES JULIEN PALUMBO, LACHASSINE ROCHE, LASSALLE, MACHANEK, MOLLON, Mme RAMBAUX (à partir de la question n° 7), M. RESSOUCHE, Mme RICHETIN, M. TOURNUT.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme José DUBREUIL, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à N. AMARA  
 Mme Magali GOTHON, Conseillère Municipale, absente  
 M. Christian GRANGEON, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à A. BOURDIM  
 M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à S. MACHANEK  
 M. Jean-Claude JACOB, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à P. CHIESA  
 Mme Emilie MARCHAND, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA  
 Mme Elizabeth MONTFORT, Conseillère Municipale, absente  
 M. Joseph PELLIZZARO, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à R. LASSALLE  
 Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale Déléguée, absente jusqu'à la question n° 6  
 Mme Evelyne RIBES GENDRE, Conseillère Municipale, absente  
 M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J. DIOGON  
 M. Jean SIRY, Conseiller Municipal, absent  
 M. Gérard SOULIER, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à M. DEAT

< > < > < > < > < > < > < > >

Madame Atika BOURDIM ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 12 juillet 2011. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

### **1 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

#### **Rapporteur : Josiane FABRE**

Concernant le fonctionnement, la section connaît peu d'ajustements et s'équilibre à 3 763 €.

En recettes, le produit estimé de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est réduit de 15 000 € dans le cadre de l'étude menée préalablement à son recouvrement. Il est procédé à l'inscription de subventions encaissées suite à la conduite d'actions dans le domaine de l'apprentissage (éligibles au fonds pour l'insertion des personnes handicapées), et relatives au développement social.

En dépenses, outre les « traditionnels » ajustements entre différentes lignes de crédits, il convient de souligner l'inscription budgétaire de 90 000 € en assurance bâtimentaire correspondant aux 2 assurances dommage-ouvrage à contracter dans le cadre de la conduite des travaux de construction de la salle Dumoulin et des serres municipales.

Une budgétisation complémentaire au compte 617 « études et recherches » de 24 800 € est également prévue correspondant aux engagements contractuels souscrits. Parallèlement, 10 000 € sont retirés en crédits d'étude sur la gestion des déchets dans la mesure où le diagnostic sera réalisé en interne.

Une participation supplémentaire pour le SIDES est inscrite à hauteur de 27 300 € pour permettre au syndicat de réaliser des travaux pour l'éclairage des tennis du centre H. Cochet et pour la remise en fonction de la station de pompage et de l'aérateur du plan d'eau du Cerey. Une cotisation de 5 700 € est inscrite suite à la prolongation de la convention partenariale avec l'Aduhme.

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 653 548 €.

En recettes, mais également en dépenses, la section est principalement impactée par les écritures d'ordre issues du solde comptable de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Varenne intégrant notamment les rétrocessions d'espaces publics et voiries. Il convient de préciser que l'article 1021 est en partie impacté par l'intégration patrimoniale du don de la commune jumelée d'Algémésie d'une sculpture monumentale estimée à 15 000 € (écriture d'ordre impactant également le compte 2161 en dépense) et par une régularisation de la quote-part du « prêt centre-ville » (33 590 €) portant sur le budget général que l'on retrouve en dépense d'investissement au compte 27638.

Parmi les prévisions budgétaires connaissant les ajustements les plus sensibles, à noter la revalorisation du programme lié aux grosses réparations de voirie (+52 000 €) et la réduction des crédits afférents aux travaux portant sur les groupes scolaires (-24 000 €).

Il convient de préciser également la budgétisation supplémentaire de 20 000 € pour mener à bien l'étude portant sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui fait l'objet d'un changement d'imputation plus en adéquation avec la codification fonctionnelle.

**👉 A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord aux modifications budgétaires proposées.**

## **2 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

Compte tenu des résultats de l'appel d'offres lié à la réalisation des travaux d'assainissement avenue du Commandant Madeline, les crédits votés au budget primitif (compte 2315) peuvent être minorés de plus de 50 000€.

➤ L'Assemblée, à l'unanimité, a donné son accord à la modification budgétaire proposée.

## **3 – BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

En section de fonctionnement, il s'agit de réduire les crédits inscrits en dépenses au Budget Primitif au titre de la redevance pollution due auprès de l'agence de l'eau. En effet, par délibération du 24 Juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention à passer avec l'agence de l'eau permettant d'échelonner sur 3 ans l'acquittement de cette redevance. La réduction des 2/3 de ces crédits par rapport au montant initialement provisionné permet de dégager un autofinancement supplémentaire de 29 600 € affecté à la section d'investissement.

En section d'investissement, compte tenu des résultats de l'appel d'offres lié à la réalisation des travaux d'eau avenue du Commandant Madeline, les crédits votés au budget primitif (compte 2315) peuvent être minorés de plus de 50 000 €.

➤ L'Assemblée, à l'unanimité, a donné son accord à la modification budgétaire proposée.

## **4 – EMPRUNT AU BUDGET PRINCIPAL : DELEGATION AU MAIRE**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

En vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, il peut être délégué au Maire le soin de procéder, pour la durée de son mandat et dans les limites déterminées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

Compte tenu de la réactivité qu'il faut avoir face à la volatilité des marchés financiers, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la passation du ou des contrats de prêt à intervenir sur l'exercice 2011, tout en indiquant que cette habilitation ne porterait que sur l'exercice en cours dans la limite des crédits votés au budget principal de la Commune (1 440 658 €), et que les termes principaux dudit contrat feront l'objet d'un compte rendu de décision explicitant les principales caractéristiques de l'emprunt souscrit.

➤ L'Assemblée, à l'unanimité, a délégué au Maire la signature du ou des contrats de prêt de l'exercice 2011.

*Remarques de M. ZICOLA.*

## **5 – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010, dite « loi NOME » (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), a modifié en profondeur le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive 2003/96/CE du Conseil européen du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

En effet, à une taxe assise sur une fraction de la facture acquittée par le consommateur (et fixée en pourcentage de celle-ci), a été substituée une taxe établie par rapport à un barème (\*) sur lequel les collectivités locales et leurs groupements auront la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 pour les Communes, et 2 et 4 pour les Départements.

Un arrêté ministériel, en cours de préparation, portera dès 2012, les coefficients maximaux à 8,12 et à 4,06 respectivement pour les parts communale et départementale.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,12 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce coefficient s'appliquant aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Riom.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la fixation à 8,12 du coefficient multiplicateur de la taxe dans les conditions susmentionnées.**

*Remarques de M. ZICOLA.*

#### **6 – GYMNASSE DU PARC DES FETES : MARCHES DE CHAUFFAGE, ISOLATION ET COUVERTURE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Mi-juillet une consultation a été lancée en vue de l'attribution des marchés de travaux de chauffage, isolation et couverture au gymnase du Parc des Fêtes. L'opération porte sur :

- Le remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire afin de pouvoir raccorder le gymnase au futur réseau de chaleur urbain.
- Le renforcement de l'isolation thermique de la grande salle et du dojo.
- La mise en conformité du local chaufferie.

Les offres retenues portent sur un montant total HT de 177 869,45 € (212 731,87 € TTC).

Les lots « Menuiseries intérieures et extérieures » et lots de « Métallerie serrurerie » n'ont pas eu d'offre. Il est donc proposé de les déclarer infructueux et de relancer une procédure de consultation.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les marchés avec les entreprises.**

#### **7 – SALLE DUMOULIN : AVENANT N° 4 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par délibération du 18 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre par lequel la Commune a confié une prestation supplémentaire : la rédaction du cahier des charges pour le mobilier (définition du besoin, établissement du DCE et suivi de l'installation) pour un montant de 10 000 € HT.

A ce jour, il est décidé de ne pas poursuivre cette mission confiée à l'atelier PEYTAVIN. En effet, le mobilier de la salle Dumoulin sera choisi sur catalogue et ne fera pas l'objet d'une conception et d'une fabrication spécifique.

Cela implique une réduction de ce marché de 8 500 € HT (10 166 € TTC), en tenant compte d'une exécution partielle de la mission et d'un rabais commercial.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre.**

#### **8 – ECOLE MATERNELLE MAURICE GENEST - MARCHÉ POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES BOIS : REDUCTION DE PENALITES**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

L'entreprise MARTIN SANCHEZ est titulaire du marché de remplacement de menuiseries bois de l'école maternelle Maurice Genest pour un montant de 64 542,07 € HT.

Cette entreprise a bénéficié par avenant de deux prolongations de délais en raison des difficultés d'approvisionnement qu'elle rencontrait, portant ainsi au 31/03/2011 la fin du délai d'exécution des travaux.

Les travaux ont été effectivement réceptionnés au 08/07/2011. Conformément à l'article 6.3 du CCAP du marché, ce retard conduit à l'application d'une pénalité de 9 900 €. Mais ce retard ne lui étant pas intégralement imputable (retard du fournisseur pour l'essentiel), il est proposé de ramener à 3 300 € le montant des pénalités.

✚ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé cette remise sur pénalités à l'entreprise MARTIN SANCHEZ.**

## **9 – MISE A DISPOSITION DE BENNES ET TRAITEMENT DES DECHETS : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ**

**Rapporteur : Josiane FABRE**

La Commune de Riom a conclu en 2009 un marché de mise à disposition de bennes et de traitement des déchets avec l'entreprise SITA MOS.

Dans le cadre du rapprochement des sociétés SITA MOS et SITA CENTRE EST, la société SITA MOS change de raison sociale pour adopter la dénomination SITA CENTRE EST.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant constatant le changement de raison sociale.**

## **10 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE AU SIDES : CONVENTION**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Afin de faire face à l'administration courante du SIDES (syndicat Intercommunal des Equipements Sportifs), il a été décidé par délibération du 22 septembre 2000 de mettre à disposition de ce syndicat du personnel de la commune, pour partie de son temps.

Il est aujourd'hui nécessaire de renouveler la mise à disposition du fonctionnaire (rédacteur chef), chargé des missions de secrétaire du syndicat, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, à raison de quatre heures par semaine, au lieu de 7 heures (soit une journée), auparavant.

Le SIDES rembourse à la Commune de RIOM, la rémunération et les charges sociales de l'agent mis à disposition.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé la mise à disposition de cet agent auprès du SIDES.**

## **11 – COLONIE DE NOTRE DAME DE MONTS : MANDAT DE VENTE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Afin de relancer la vente de la Colonie de Notre Dame de Monts en Vendée, la Commune a proposé aux agences immobilières de Notre Dame de Monts, ainsi qu'à l'Agence « La Porte des Iles » sise la Barre de Monts et qui a déjà présenté des acquéreurs, de signer un mandat de vente simple au prix de 750 000 € net vendeur.

Les Agences "Bonnamy Immobilier" et "Foncia" à Notre Dame de Monts ainsi que l'Agence « La Porte des Iles » à la Barre de Monts proposent de signer un tel mandat. Une commission d'agence de 41 300 € pour la 1<sup>ère</sup> agence, 41 500 € pour la 2<sup>ème</sup> agence et de 40 000 € pour la 3<sup>ème</sup> agence sera due par l'acquéreur.

➡ **Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer avec les agences immobilières un mandat de vente simple au prix de 750 000 € net vendeur pour la colonie de Notre Dame de Monts.**

## **12 – MAUPERTUIS : VENTE DE TERRAIN**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Les parcelles YM n° 113 de 384 m<sup>2</sup> et YM n° 114 de 5 948 m<sup>2</sup> ont fait l'objet d'une notification de vente par la SAFER à Riom Communauté. Ces terrains sont situés au nord de la parcelle YM n° 96 sur laquelle la Commune a initié une reconversion en agriculture biologique.

Riom Communauté s'est donc porté acquéreur de ces terres au prix de 6 000 €. La SAFER a donné son accord sous réserve que Mademoiselle Margaux Rollier, jeune agricultrice implantée sur la parcelle mitoyenne YM n° 110, elle aussi intéressée par ce foncier en vente, puisse acquérir une surface égale (6 332 m<sup>2</sup>) au sud de sa parcelle, soit sur le terrain communal cadastré YM n° 96.

Un accord a été trouvé en ce sens. Riom Communauté va acquérir les parcelles YM n° 113 et 114, la Commune va vendre à Mademoiselle Rollier 6 332 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle YM n° 96.

➡ **Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la vente à Madame ROLLIER de 6 332 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle YM n° 96 située à Maupertuis au prix de 6 000 €.**

### **13 – MAUPERTUIS : CONVENTION D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION PRECAIRE D'UNE TERRE AGRICOLE, AVENANT N° 1**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Afin de permettre l'acquisition par Riom Communauté des parcelles YM n° 113 et 114 et faciliter ainsi l'installation d'un agriculteur biologique, il va être vendu à Mademoiselle Margaux Rollier 6 332 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle YM n° 96 à Maupertuis. Cette vente modifie en conséquence le nombre de m<sup>2</sup> de la parcelle YM n°96 confiés en travail à façon à Monsieur Guy Michel pour une reconversion en agriculture biologique.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n° 1 modifiant la convention signée avec M. MICHEL.**

### **14 – 70 FAUBOURG DE LA BADE : VENTE D'UNE MAISON – RETIRE –**

### **15 – RUE DE SAINT DON : ACQUISITION FONCIERE**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

A l'occasion d'une division de terrain pour vente en lots à bâtir, la Commune a l'opportunité d'acquérir 128 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AE n° 1 de 564 m<sup>2</sup>, et 6 m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle AE n° 2 de 393 m<sup>2</sup>. Les acquisitions permettront de réaliser un alignement cohérent sur la rue de Saint Don.

Le prix d'achat conforme à l'estimation des services fiscaux s'élève à 30 € le m<sup>2</sup>, soit un montant d'acquisition global de 4 020 €.

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé cette acquisition.**

### **16 – COLLECTEUR D'EAUX USEES – LAYAT SUD : CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION**

**Rapporteur : Bruno FREGONESE**

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région (SIARR) envisage le renouvellement de son réseau d'assainissement par la mise en place d'une canalisation de capacité supérieure à l'existante.

Cette canalisation va passer sur les parcelles, YL n° 322, 326 et 320, propriétés de la Ville de Riom à Layat Sud. Ces fonciers ont pour vocation actuelle de permettre à terme la création de l'arc de liaison nord de la ville, permettant de relier l'avenue de Paris à celle de Châtel-Guyon et constituent actuellement des emplacements réservés. Ces réseaux d'assainissement seraient ainsi à terme situés sous le domaine public de Riom.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé la signature de la convention pour le passage de cette conduite d'eau sur les parcelles YL n° 322, 326 et 320.**

### **17 – CRECHE COLLECTIVE - MISE EN SECURITE : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Lors de son passage pour réceptionner les travaux de rénovation réalisés suite à l'incendie, la Commission de Sécurité a émis un avis défavorable à propos de la non-conformité des issues de secours à l'ilot Trésor, notamment dans la salle de jeux et au dortoir.

Pour remédier à ce désordre, il est prévu le remplacement de deux ensembles menuisés existants par des ensembles menuisés en aluminium comprenant une porte à deux vantaux équipée de barre anti-panique.

Les travaux portent aussi sur le remplacement de la porte d'entrée en bois par une porte à deux vantaux en aluminium pour améliorer l'étanchéité à l'air et répondre à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer au nom de la Commune, la déclaration préalable relative aux travaux précités.**

**18 – MUR DE SOUTÈNEMENT DU PRÉ MADAME - RUE PIERRE MAZUER : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le crépi du mur de soutènement du Pré Madame situé rue Pierre Mazuer est très dégradé. Il a donc fait l'objet d'un piquetage par les services techniques, afin d'enlever les éléments qui menaçaient de tomber, pour sécuriser l'endroit et permettre le stationnement et le passage des piétons sans danger.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer au nom de la Commune, la déclaration préalable relative aux travaux précités.**

**19 – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - MENUISERIES EXTERIEURES : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les menuiseries extérieures (fenêtres et portes extérieures) du rez-de-chaussée du bâtiment qui abrite les bureaux des agents de maîtrise au Centre Technique Municipal sont dégradées et obsolètes.

Leur remplacement permettra de remédier aux problèmes d'étanchéité à l'air et aux déperditions de chaleur.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer au nom de la Commune, la déclaration préalable relative aux travaux précités.**

**20 – STADE EMILE PONS ET GYMNASSE JEAN ZAY – TRAVAUX DE CLOTURE : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Des travaux de clôtures sont prévus sur des installations sportives au stade Emile Pons et au Gymnase Jean Zay.

La clôture du stade Emile Pons est destinée à isoler l'ancien logement de gardien de l'enceinte sportive et recréer un accès de sécurité au stade.

La clôture au gymnase Jean Zay a pour but de sécuriser le gymnase soumis à des actes de vandalisme.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer au nom de la Commune, la déclaration préalable relative aux travaux précités.**

**21 – MANAGER SPORTIF DE L'EQUIPE DE FRANCE RUGBY FEMININ : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Une convention a été établie, entre la Fédération Française de Rugby et la Commune de Riom, le 18 février dernier pour déterminer les conditions de cette mise à disposition sur la période du 31 janvier au 8 mai 2011.

Cette convention prévoit notamment que la Fédération Française de Rugby s'engage à rembourser à la Commune de Riom la rémunération et les charges sociales afférentes correspondant à la durée effective des périodes de mise à disposition de Mademoiselle Hayraud.

La Fédération française de Rugby a proposé à Mademoiselle Annick HAYRAUD, agent de la Commune de Riom, de continuer à assurer les fonctions de manager sportif de l'Équipe de France féminine à XV pour la saison 2011/2012.

Il est donc proposé d'établir un avenant à la convention existante en précisant les périodes concernées au cours de la saison 2011 /2012.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant.**

**22 – VELO-CLUB RIOMOIS : ACOMPTE SUR SUBVENTION - CONVENTION**

**Rapporteur : Pierrette CHIESA**

Une subvention événementielle de 5 000 € a été inscrite au budget primitif de manière à permettre à l'association « Vélo Club Riomois » l'organisation de la manifestation du Cyclo cross (9<sup>ème</sup> édition) le 6 novembre prochain.

Or, l'organisation de cette manifestation nécessite l'engagement de certains frais préalablement à sa tenue.

C'est pourquoi, il est proposé de passer une convention avec l'association précitée permettant notamment le versement d'un acompte de 3.000 € du montant de la subvention ainsi allouée préalablement au déroulement de la manifestation.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a autorisé le Maire à signer la convention avec le Vélo-Club Riomois.**

### **23 – VELO-CLUB RIOMOIS : MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

**Rapporteur : Pierrette CHIESA**

Au cours de la saison sportive 2011/2012, le Vélo Club Riomois va développer une école de cyclisme ouverte aux enfants âgés de 10 à 14 ans.

A ce titre, l'association souhaite disposer des vestiaires et des installations du stade Dumoulin les mercredis après-midi de 14h à 17h.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a autorisé le Maire à signer la convention réglant ces dispositions avec le Vélo-Club Riomois.**

### **24 – DON D'UN DEFIBRILLATEUR A LA COMMUNE**

**Rapporteur : Pierrette CHIESA**

L'Association Médecine Sport Et Santé a été créée le 4 mai 2010. Elle a pour objectif d'offrir à tous les pratiquants d'activités sportives de Riom et de ses environs, la possibilité d'avoir un suivi médical réalisé par des professionnels spécialisés dans le domaine de la santé.

Cette association dispose d'un défibrillateur qu'elle souhaite donner à la Ville de Riom. En contrepartie, la Commune s'engage à mettre le matériel objet du don accessible à tous publics dans une installation sportive de la ville.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a autorisé le Maire à signer la convention avec l'Association Médecine Sport Et Santé relative à ce don.**  
**Observations de M. ZICOLA.**

### **25 – PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE MENETROL : ECOLES DE MUSIQUE ET D'ARTS PLASTIQUES**

**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

La Commune de Ménérol a sollicité en 2010 la Commune de Riom pour permettre à ses habitants désireux d'apprendre ou de pratiquer un instrument de musique de pouvoir s'inscrire à l'école municipale de musique de Riom, dans les mêmes conditions que celles appliquées aux habitants de Riom (y compris la prise en charge par la Commune de Ménérol du quotient familial). Une convention a été établie et mise en place à la rentrée scolaire 2010-2011.

La Commune de Ménérol sollicite l'extension de cette convention à l'école municipale d'arts plastiques, pour la rentrée scolaire 2011-2012.

Selon les mêmes conditions que pour l'école municipale de musique, il est proposé de répondre favorablement à la Commune de Ménérol.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modalités de partenariat avec la Commune de Ménérol.**

### **26 – ECOLE DE MUSIQUE : CONVENTION DE RESIDENCE**

**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

L'école municipale de musique propose d'accueillir en résidence un compositeur contemporain de l'Association ACT'TEMPO, Lionel GINOUX, dans le cadre d'un projet global autour de la musique contemporaine et de la musique assistée par ordinateur durant l'année scolaire 2011-2012.

La résidence se déroule du 19 septembre 2011 au 30 juin 2012, selon le calendrier d'interventions prévisionnel suivant : 5 interventions de 2 jours complétées par une intervention pour le concert final.

Le coût de cette résidence est fixé à 6 500 €, versé en trois fois à l'association ACT'TEMPO- auxquels s'ajoutent les frais indirects de la résidence (frais de déplacements et de repas notamment) évalués à 2 600 €, soit un total de 9 100 €.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention d'accueil du compositeur contemporain Lionel Ginoux.**

## **27 – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE RIOM : CONVENTION**

**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

Depuis plusieurs années, la Caisse de Crédit Mutuel de Riom soutient financièrement les actions culturelles organisées par la Ville.

La convention prévoit notamment un soutien financier de 3 000,00 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune, en contrepartie d'une valorisation de son image et de sa notoriété auprès des publics concernés.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom.**

## **28 – PARTENARIAT AVEC LA COMEDIE DE CLERMONT-FERRAND : CONVENTION**

**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

Depuis la création en septembre 2000 de la saison culturelle Accès Soirs une convention est établie annuellement avec la Comédie de Clermont-Ferrand, définissant les actions de partenariat, destinée à promouvoir les spectacles vivants auprès du public riomois.

Pour cette année, les deux spectacles choisis sont « Gardenia » (danse) le 4 novembre 2011 et « Amore e carne » (théâtre musical) le 9 mai 2012 avec tarifs préférentiels pour les abonnés de Riom.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la Comédie de Clermont-Ferrand.**

## **29 – LICENCE D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE : RENOUELEMENT**

**Rapporteur : Roseline LASSALLE**

La loi n° 99-198 du 18 mars 1999 et son décret d'application du 29 juin 2000 ont modifié l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 concernant l'autorisation de production et de diffusion de spectacles vivants (licences de producteur de spectacles, d'exploitation, de diffuseur).

La Commune de Riom est concernée par ces différentes activités. Ainsi Madame Ginette PRUD'HOMME-MEUNIER Directrice du service Culture, Vie Associative, est titulaire par arrêté préfectoral du 31/03/2008 de la licence de 1<sup>re</sup> catégorie d'exploitation de lieux n°139524, de la licence de 2<sup>ème</sup> catégorie de producteur de spectacles n°139525, et de la licence de 3<sup>ème</sup> catégorie de diffuseur n°139526.

Ces licences étant valables pour une durée de trois ans, il convient de solliciter leur renouvellement.

✚ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la demande de renouvellement des licences au nom de Mme Ginette Prud'homme Meunier.**

## **31 – EPF-SMAF : ADHESION DE COLLECTIVITES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

✚ **Des Communes et Communauté de Communes ayant demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF, le Conseil Municipal, appelé à donner son avis, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité.**

**32 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L 2122-22-4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 193 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

	Dossiers	ETS / LOT / CP	Notif	Montant HT
11001	Coordination sécurité santé - Moe Parc des fêtes (tranches ferme et conditionnelles)	Bertrand DEBOST 03200 VICHY	23/05/11	1 024,00
11002	Maîtrise d'œuvre pour la création d'un abri à vélo	TRINH LAUDAT 63200 RIOM	01/08/11	3 500,00
11003	Audit absentéisme	YOU STUDIO 38000 GRENOBLE	27/05/11	12 350,00
11004	Fournitures bâtiment - Acier (montant estimatif annuel - durée 3 ans)	DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT FD	05/05/11	19 240,82
11005	Fournitures bâtiment - Quincaillerie Serrurerie (montant estimatif annuel - durée 3 ans)	LEGALLAIS BOUCHARD 14900 CAEN	05/05/11	21 987,68
11006	Fournitures bâtiment - Electricité (montant estimatif annuel - durée 3 ans)	REXEL 63000 CLERMONT FD	05/05/11	29 105,06
11007	Fournitures bâtiment - Maçonnerie (montant estimatif annuel - durée 3 ans)	GUILLOM MATERIAUX 63200 MOZAC	11/05/11	8 311,87
11008	Fournitures bâtiment - Peinture (montant estimatif annuel - durée 3 ans)	AGORA 63000 CLERMONT FD	06/05/11	5 069,62
11009	Fournitures bâtiment - Menuiserie (montant estimatif annuel - durée 3 ans)	DUCROS BOIS 63000 CLERMONT FD	05/05/11	16 986,00
11010	Fournitures bâtiment - Plomberie traditionnelle (montant estimatif annuel - durée 3 ans)	DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT FD	16/04/38	9 508,94
	Fournitures bâtiment - Plomberie PVC (montant estimatif annuel - durée 3 ans)	PUM PLASTIQUE 63800 COURNON	11/05/11	3 232,95
11011	Travaux de restauration de façade	Lot n° 1 : COMTE 42600 CHAMPDIEU Lot n° 2 : COMTE 42600 CHAMPDIEU Lot n° 3 : COMTE 42600 CHAMPDIEU	03/05/11	39 373,10 85 078,10 85 620,90
	CSPS	Hubert GAUYAUD 63100 CLERMONT FD	22/04/11	700,00
11014	Coordination sécurité santé - Travaux d'aménagement VRD Avenue Cdt Madeline	JP Ingénierie Bâtiment 63000 CLERMONT-FD	29/04/11	1 296,75
11015	Avenant n°1 au marché Démolition de bâtiment	PHELINAS 63530 VOLVIC	26/04/11	13 252,25
	Avenant n°2 au marché Démolition de bâtiment		21/06/11	8 155,00
11016	Taxe locale sur la publicité extérieure relevé et assistance	CTR 92213 SAINT CLOUD CEDEX	13/05/11	néant
11017	Construction des serres de la ville	Lot 01 : COLAS 63360 GERZAT Lot 02 : CHAMBON 63430 PONT DU CHÂTEAU Lot 03 : SOREDAL 63100 CLERMONT-FD Lot 05 : SQUIBAN 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS Lot 06 : SQUIBAN 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS	13/05/11	158 608,70 98 520,83 16 220,50 134 280,00 60 110,00

		Lot 07 : MEULNET 63200 RIOM	19/07/11	39 147,00
		Lot 08 : COUTAREL 63540 ROMAGNAT	13/05/11	8 585,80
		Lot 09 : AUVERGNE CARRELAGE FINITION 63110 BEAUMONT		6 012,29
		Lot 10 : DIRICKX 63120 COURPIERE		10 290,00
11018	Assistant Maitrise d'ouvrage Télécom	MG FIL CONSEIL 69700 GIVORS	BC	3 800,00
11019	Logiciel gestion informatisée des écoles de musique et dessin	SAIGA 45000 ORLEANS	BC	15 320,00
11021	Etude sur la cuisine centrale et les satellites des écoles	EUCLID 63540-BEAUMONT	31/05/11	7 680,00
11022	Achat d'une balayeuse	EUROVOIRIE 60300 SENLIS	07/07/11	105 600,00
11023	Achat de matériel de motoculture	Lot 1 : DORAT 63800 COURNON	09/07/11	22 298,80
		Lot 2 : DORAT 63800 COURNON		4 440,00
		Lot 3 : DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT FD	11/07/11	289,00
		Lot 4 : DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT FD	11/07/11	529,00
		Lot 5 : DORAT 63800 COURNON	09/07/11	920,00
11024	Achat de matériel pour les services techniques	Lot 2 : DOUBLET 59710 AVELIN	24/05/11	2 940,00
		Lot 4 : DISSAY 63200 RIOM	25/05/11	4 345,00
		Lot 6 : DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT	24/05/11	687,00
		Lot 7 : DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT	24/05/11	538,20
		Lot 8 : DISSAY 63200 RIOM	25/05/11	409,00
		Lot 9 : DESCOURS ET CABAUD 63000 CLERMONT	24/05/11	333,00
		Lot 10 : AIS 63000 CLERMONT	26/05/11	535,00
		Lot 11 : SFEP 69720 ST LAURENT DE MURE	24/05/11	840,00
11025	Réaménagement du plan d'eau du parc de Virlogeux Coordination sécurité santé	GUINTOLI 63430 PONT DU CHÂTEAU JP Ingénierie Bâtiment 63000 CLERMONT-FD	08/07/11 08/07/11	138 684,20 1 014,00
11026	Fourniture et installation de matériel de cuisine	Lot 1 : REALINOX 42100 ST ETIENNE	17/06/11	466,00
		Lot 2 : PATAY 42124 LE COTEAU	17/06/11	2 462,40
		Lot 3 : PATAY 42124 LE COTEAU	17/06/11	384,15
		Lot 4 : ADS 63370 LEMPDES	17/06/11	4 836,00
		Lot 5 : PATAY 42124 LE COTEAU	17/06/11	1 007,00
		Lot 6 : THIRODE 63000 CLERMONT FD	20/06/11	321,75
		Lot 7 : PATAY 42124 LE COTEAU	17/06/11	638,46
		Lot 8 : PATAY 42124 LE COTEAU	17/06/11	8 111,87
11028	Achat fourniture de bureau	FABREGUE 87500 ST YRIEX	25/07/11	13 099,08
11029	Achat de papier photocopie	PGDIS 63200 MOZAC	20/07/11	4 715,00
11030	Riom mag : conception, impression et régie publicitaire (montant estimatif sur 3 ans)	Lot 01 : VICE VERSA 63000 CLERMONT FD	11/07/11	74 700,00
		Lot 02 DECOMBAT 63360 GERZAT	11/07/11	62 325,00
11032 RC110 09	Astreinte et interventions sur les installations électriques du patrimoine bâti	FORCLUM 63200 RIOM	09/08/11	2898,18 estimation 3ans

<b>11034</b>	Schéma de signalisation directionnelle (TF + TC)	SARL COVADIS 69120 VAULX EN VELIN	<b>29/07/11</b>	<b>33 350,00</b>
<b>11035</b>	Travaux de réfection de toitures	Lot 1 : SUCHEYRE 63200 RIOM	<b>18/07/11</b>	<b>57 844,00</b>
		Lot 2 : SUCHEYRE 63200 RIOM		<b>69 336,00</b>
		Lot 3 : SUCHEYRE 63200 RIOM		<b>5 842,00</b>
		Lot 4 : JACQUES 42990 ST GEORGES EN COUZAN	<b>18/07/11</b>	<b>26 000,00</b>
		Lot 5 : NAILLER 63100 CLERMONT FD	<b>18/07/11</b>	<b>26 395,07</b>
<b>11037</b>	Fourniture matériaux bitumineux	Lot 01 : EUROVIA 63000 CLERMONT FD	<b>19/07/11</b>	<b>BC</b>
		Lot 02 : SCREG 63110 BEAUMONT	<b>19/07/11</b>	<b>BC</b>
<b>11038</b>	Achats postes informatiques	ABICOM 63170 AUBIERE	<b>24/06/11</b>	<b>23 937,00</b>
<b>11040</b>	Matériel technique 2 (remorque et benne)	Lot 1 : SOVECA	<b>20/07/11</b>	<b>4 140,00</b>
		Lot 2 : DORAT 63800 COURNON	<b>20/07/11</b>	<b>10 000,00</b>
<b>11042</b>	Feu d'artifice du 14 juillet	STAR ARTIFICE 38210 ST QUENTIN SUR ISERE	<b>BC</b>	<b>14 464,88</b>
<b>11044</b>	Schéma directeur de mise en sécurité	Lot 01 : ENOPHI 63000 CLERMONT FD	<b>15/07/11</b>	<b>8 700,00</b>
		Lot 01 : CS2N 63100 CLEMONT FD		<b>1 700,00</b>
		Lot 02 : GRETCO 63000 CLERMONT FD	<b>18/07/11</b>	<b>5 400,00</b>
		Lot 02 : CS2N 63100 CLERMONT FD		<b>800,00</b>
		Lot 02 : SOCOTEC		<b>1 000,00</b>

L 2122-22-5° De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

#### **PARKINGS**

- ◆ Résiliation (Monsieur Mathieu WALCZAK) pour l'emplacement de parking n° 54, 3<sup>ème</sup> niveau
- ◆ Résiliation (Madame Catherine NICOLAS-MAZABRAUD) pour l'emplacement de parking n° 73, 3<sup>ème</sup> niveau
- ◆ Résiliation (Madame Odile BRISSAT) pour l'emplacement de parking n° 61, 3<sup>ème</sup> niveau
- ◆ Location (Monsieur Mathieu COLLETTE) du parking n° 54, 3<sup>ème</sup> niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 34.15 €
- ◆ Location (Madame Sandrine MENARD) du parking n° 67, 3<sup>ème</sup> niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 34.15 €
- ◆ Location (Madame Nathalie SEILLIER) du parking n° 30, 2<sup>ème</sup> niveau, de jour, moyennant un loyer mensuel de 21.36 €
- ◆ Location (Madame Irène TRONCHET) du parking n° 61, 3<sup>ème</sup> niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 34.15 €
- ◆ Location par avenant (Monsieur Claude VINCENOT) du parking n° 73, 3<sup>ème</sup> niveau, à temps complet, moyennant un loyer mensuel de 34.15 € à la place du parking n°30, au 2<sup>ème</sup> niveau moyennant un loyer mensuel de 37.97 €

#### **JARDINS DU COURIAT**

- ◆ Résiliation au 30 avril 2011 de la concession de Monsieur André DUMONT pour 252 m<sup>2</sup> sur la parcelle CK n°100
- ◆ Parcelle relouée au 1<sup>er</sup> mai 2011 à Monsieur Philippe LOLIGNIER

#### **JARDINS DES MOULINS**

- ◆ Résiliation au 31 mai 2011 de la concession de Monsieur Abdelkader LIMANE pour 152 m<sup>2</sup> sur la parcelle BK n°433
- ◆ Parcelle relouée au 1<sup>er</sup> juin 2011 à Madame Ana RIBEIRA DE SA HERNANI
- ◆ Parcelle de 138 m<sup>2</sup> sur BK 388 louée à Madame Malika AZZOUG au 15 mai 2011

- ◆ Parcelle de 157 m<sup>2</sup> sur BK 388 louée à Monsieur André HERVIER au 15 mai 2011
- ◆ Parcelle de 110 m<sup>2</sup> sur BK 388 louée à Madame Aurélie DONNADIEU au 15 mai 2011
- ◆ Parcelle de 208 m<sup>2</sup> sur BK 388 louée Monsieur Nicolas HENAULT au 15 mai 2011
- ◆ Parcelle de 193 m<sup>2</sup> sur BK 388 louée à Madame Marcelle CHALET au 1<sup>er</sup> juin 2011
- ◆ Parcelle de 142 m<sup>2</sup> sur BK 433 louée à Monsieur Toufik TIGHILT au 1er juin 2011
- ◆ Parcelle de 142 m<sup>2</sup> sur BK 433 louée à Madame Virginie DUPONTREVE au 1<sup>er</sup> juin 2011

L 2122-22-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**Concessions :**

<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
1 renouvellement	3 achats 4 renouvellements	4 achats

**Cases columbarium :**

<u>15 ans</u>
1 achat

L 2122-22-11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Hervé GANDRILLE, Expert	- Affaire Bonhomme - Expertise immeuble	1 344,30 € 1 492,61 €
Guy DABERT, Commissaire Enquêteur	- Indemnité déclassement du domaine public	176,72 €

L 2122-22-15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- Parcelles de jardin cadastrées section BW 101-103-372-373 pour 1550 m<sup>2</sup> situées Avenue de Paris/rue du Colombier Lanore. Délégation du DPU à l'EPF-SMAF par arrêté du 11 mai 2011 au prix de 1 300 € pour création de réserves foncières destinées à accueillir des jardins familiaux.
- Parcelle de jardin cadastrée section BM 211 pour 769 m<sup>2</sup> située au Maréchat. Délégation du DPU à l'EPF-SMAF par arrêté du 6 juillet 2011 au prix de 8 000 € pour création de réserves foncières destinées à accueillir des jardins familiaux.

L 2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

**RESSOURCES HUMAINES :**

- Agent communal (services techniques) c/ Ville :
  - Requête en annulation du 1er.04.2010 auprès du TA contre un arrêté refusant d'imputer un accident au service.
  - Mémoires en défense de la Commune le 27.05.2010, le 10.09.2010 et le 18.11.2010.
  - Jugement du 24.06.2011 rejette la requête
- Protection juridique d'un agent (service Police) : agression verbale
  - Plainte déposée le 06.09.2010
  - Audience de composition pénale le 13.10.2010
  - Composition pénale n'est pas homologuée. Le TGI de Clermont-Ferrand est compétent pour une action en correctionnelle. En attente d'une décision du Parquet sur les suites à donner.
- Agent communal c/ Ville :
  - Requête en annulation du 04.03.2011 auprès du TA contre une décision de refus d'octroi d'absences de service à titre permanent.
  - Mémoire en défense de la Commune le 16.05.2011

- Agent communal c/ Ville :
  - Requête en annulation du 04.03.2011 auprès du TA contre un changement d'affectation.
  - Mémoire en défense de la Commune le 31.05.2011
- Agent communal c/ M. P. :
  - Citation d'appel en la cause devant le TGI de Clermont-Fd délivrée le 28.03.2011 à la requête d'un agent communal agressé afin que la Commune fasse connaître le montant du préjudice né du maintien de la rémunération de son agent pendant une ITT de 11 jours.
  - Réclamations chiffrées de la Commune présentées par courrier le 30.03.2011.
  - Audience du 05.04.2011 – Renvoi au 06.09.2011.

#### **URBANISME – Secteur Sauvegardé :**

- Ville c/ Costilles – 28 boulevard Desaix : réalisation de portes de garage sans autorisation
  - P.V. transmis au Procureur le 26.05.2009
  - Courriers recommandés adressés à M. Costilles non récupérés : Procureur saisi
  - Courrier de M. Costilles adressé au Commissariat et Procureur le 04.12.2009
  - Dossier en cours chez le Procureur
- Ville c/ Hoffmann – Rue de Planchepaleuil : construction d'une habitation et pose de mobil-home en zone UJardin sans autorisation
  - P.V. transmis au Procureur le 28.07.2009
  - Dossiers complémentaires transmis au Procureur
  - Courrier au Procureur le 12.07.2010 : construction non démolie
  - Audience le 16.02.2011 : attente de jugement
  - Relances de la Commune pour obtention du Jugement (22.02 / 16.05 / 05.09) non reçu.
- Ville c/ SCI les Tournesois ZA de Layat II : construction d'un mur de clôture sans autorisation
  - P.V. en date du 09.03.2010
  - Transmission au Procureur le 26.03.2010
- Ville c/ SAHUT – 10 rue Albert Evaux : changement de fenêtres sans autorisation
  - P.V. en date du 01.06.2010
  - Transmission au Procureur le 21.06.2010
  - Rendez-vous sur place avec l'ABF pour trouver une solution amiable
  - Courrier à M. et Mme Sahut pour valider une mise en peinture de la porte de garage et fenêtres le 29.11.2010
- Ville c/ GARDELLE – 12 rue Saint Louis : non respect du permis de construire
  - P.V. en date du 28/06/2010
  - Transmission au Procureur le 21.07.2010
- Ville c/ VILLEMIN – 22 avenue du Stade : surélévation de clôture sans autorisation et non règlementaire
  - P.V. en date du 28.07.2010
  - Transmission au Procureur le 04.08.2010
  - Audience le 20.04.2011 : jugement M. Villemin déclaré coupable des faits reprochés, condamné au paiement d'une amende de 300 €
  - Courrier le 30.06.2011 au Procureur de la République pour indiquer que pour ce type de procédure la Ville aurait souhaité une démolition de la construction en infraction comme demandé dans le courrier du 10.02.2011
- Ville c/ CABLAT – 16 rue Massillon : pose de menuiseries sans autorisation et non conforme
  - P.V. en date du 29/07/2010
  - Transmission au Procureur le 04.08.2010
  - Point fait avec assistante ABF afin de définir les interventions permettant de régulariser la situation le 05.11.2010
  - Travaux en cours
- Ville c/ CONCHON – 83 boulevard Desaix : aménagement d'un local (coiffeur) sans autorisation (enseigne – modification aspect extérieur – EPR)
  - P.V. en date du 14/02/2011 notifié aux personnes
  - Transmission au Procureur le 15.03.2011
  - Convocation le 23.08.2011 à une procédure de médiation auprès de l'ASAVAIP à Clermont-Ferrand à laquelle Mme Conchon n'a pu assister.

- Ville c/ GARAND – 3 rue de Saint-Don : travaux de clôture non conformes
  - P.V. en date du 14/02/2011
  - Transmission au Procureur le 15.03.2011
- Ville c/ CARDOSO – 17 faubourg de Bardon : travaux de ravalement et clôture sans autorisation
  - P.V. en date du 14/02/2011
  - Transmission au Procureur le 15.03.2011
- Ville c/ OFFMAN – La Palaine : travaux sans autorisation créant une structure
  - P.V. en date du 31/03/2011
  - Transmission au Procureur le 18.04.2011
  - Dépôt d'un dossier de déclaration préalable le 24.05.2011 pour proposer une intervention sur les façades et mur de clôture afin de régulariser la situation. Dossier incomplet, classé sans suite.
- Ville c/ CAETANO – Chemin du Maréchat : travaux sans autorisation et non régularisables
  - P.V. en date du 05.05.2011
  - Notification à M. Caetano le 19.05.2011
  - Transmission au Procureur le 19.05.2011
- Ville c/ Entreprise MARGOUM et Consorts BLAZEIX – parcelle CK 103 – entrée Sud Riom : remblaiement de terre non autorisé
  - P.V. en date du 13.07.2011
  - Arrêté interruptif de travaux le 13.07.2011
  - Notification à M. Blazeix Jean-François, Mme Blazeix Marguerite, l'Entreprise Margoum le 15.07.2011
  - Transmission au Procureur le 15.07.2011
  - Courrier le 22.07.2011 de l'entreprise Margoum pour informer la Ville qu'il s'agit de bonne terre que celle-ci sera retirée d'ici fin 2011.

#### **ADMINISTRATION GENERALE :**

- AUBIGNAT c/ Ville :
  - Requête du 05.05.2011 devant le Tribunal Administratif tendant à l'annulation partielle d'un arrêté de circulation.
  - Mémoire en défense le 30.06.2011.
- RAMBAUD c/ Ville :
  - Requête du 10.08.2011 devant le Tribunal Administratif demandant 17 000 € de dommages et intérêts outre 2 000 € au titre de l'article L 761-1 du CJA, suite à une chute sur la voie publique en 2005.

➡ **L'Assemblée a pris acte, de ce compte rendu**

#### **30 – LA RENTREE SCOLAIRE : INFORMATION SUR TABLE**

**Rapporteur : José DUBREUIL**

➡ **Le Conseil Municipal a pris acte du bilan présenté, après observations de Mme MOLLON et M. ZICOLA.**

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 23 septembre 2011

LE MAIRE  
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA

